

AFFAIRE N°7/10 - Nationalisation du C.E.G. de la MONTAGNE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 6 octobre 1976, vous vous êtes prononcés contre la nationalisation du C.E.G. de la Montagne, cette solution ne pouvant en rien améliorer une situation déplorable que seul un nouveau C.E.S. pourrait changer.

A la suite de cette décision, Monsieur le Vice-Recteur m'a fait part, au cours d'une réunion tenue à l'Hôtel de Ville le 29 Octobre dernier, de la position de son administration sur cette affaire, cette position étant confirmée par la lettre suivante, datée du 5 Novembre :

" Comme suite à l'audience que vous avez bien voulu m'accorder le 29 octobre 1976, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'il est bien dans les intentions du Vice-Rectorat de construire un C.E.S. d'Etat neuf à la Montagne sur le terrain de 8 ha qui a été réservé à cet effet.

Le Vice-Rectorat considère, comme le Conseil Municipal, que le C.E.G. actuel de la Montagne est mal situé et qu'il n'est pas possible d'envisager l'extension et l'amélioration du bâtiment actuel.

Malheureusement, étant donné les autres besoins du Département et de la Ville de Saint-Denis en particulier, il ne m'est pas possible d'envisager la construction d'un C.E.S. d'Etat à la Montagne avant 1980. Dans votre commune de Saint-Denis, le C.E.S. de la Bretagne me semble plus urgent et nous avons envisagé cette construction à partir de 1978.

Nous devons donc conserver le C.E.G. de la Montagne pendant 4 ou 5 ans encore dans son état actuel, la nationalisation de ce C.E.G. n'entraînant en fait que l'attribution d'un personnel administratif et de service supplémentaire à savoir :

- 1 attaché d'Intendance Universitaire
- 1 Agent Technique de Bureau
- 5 Agents de Service.

Le Vice-Rectorat considérant qu'un C.E.S. neuf doit être construit à la Montagne s'engage à ne pas prévoir l'extension des bâtiments du C.E.G. actuel, ni leur transformation, ni la construction de logements supplémentaires. Dans cette hypothèse, les charges financières supplémentaires consécutives à la nationalisation devraient être très minimes pour la Commune de Saint-Denis. Compte tenu de toutes ces considérations, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Maire, de bien vouloir réunir votre Conseil Municipal pour délibérer à nouveau sur le projet de nationalisation du C.E.G. de la Montagne."

Compte tenu des engagements pris par Monsieur le Vice-Recteur, je vous demande, Mesdames et Messieurs, si vous désirez maintenir votre décision du 6 octobre dernier ou si vous estimez que le C.E.G. de la Montagne peut être nationalisé.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Bruno - Dans le cas de la nationalisation de l'actuel CEG, la promesse de construire un CES sera-t-elle maintenue ?

LE MAIRE - D'après les correspondances échangées entre la Mairie et le Vice-Rectorat la Montagne ne nécessiterait pas de CES avant 1980.

M. MONDON - A quoi servirait la nationalisation du CEG si elle n'entraînait que l'attribution d'un personnel administratif et de service supplémentaire, à savoir :

- 1 attaché d'Intendance Universitaire ;
- 1 Agent Technique de Bureau ;
- 6 Agents de service.

LE MAIRE - Tous les CEG doivent disparaître.

M. MONDON - Que deviendra le personnel existant ?

LE MAIRE - Il sera agent de service.

M. GERARD - Est-ce qu'effectivement la nationalisation ne suppose pas la suppression des cantinières ?

M. TESSIER - Nous pouvons formuler le voeu que le personnel existant soit bénéficiaire de la création de poste.

LE MAIRE - Cette question sera soumise au Vice-Rectorat ensuite au Conseil Municipal.

M. MONDON - Il y a l'inventaire du matériel à faire.

LE MAIRE - C'est un CEG nationalisé et non pas un CEG transformé en CES. Si vous voulez, nous demanderons que le personnel actuellement en service soit repris en priorité.

M. BOYER Eric - Avons-nous une idée du nombre d'enfants de la Montagne qui vont à l'école à Saint-Denis ?

LE MAIRE - Il y a 4 écoles.

M. MONDON - La Montagne devrait avoir priorité sur la Bretagne.

LE MAIRE - L'enquête montre qu'il n'y a pas plus de 400 élèves à la Montagne.

M. BOYER Eric - Le CES de la Bretagne sera comme celui de Montgaillard.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE (5 ABSTENTIONS) se prononce favorablement pour la nationalisation du CEG de la Montagne sous réserve que le personnel actuellement en service soit repris en priorité.